

19/4/2020

Recommandations de vote sur les résolutions soumises à l'AG EDF 7/5/2020**RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE**

1. Modification statutaire liée aux évolutions législatives et réglementaires – prise en compte des abstentions : **POUR**
 2. Modifications statutaires techniques liées aux évolutions législatives et réglementaires – rémunération des administrateurs et extension du rôle du Conseil d'administration **POUR**
 3. Modification statutaire liée aux évolutions législatives et réglementaires – faculté pour le Conseil d'administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite **POUR**
 4. Modification de l'article 2 des statuts à l'effet de prévoir la raison d'être de la Société **POUR**
- 4A. Suspension, à titre exceptionnel, de la majoration du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 **CONTRE. Energie en actions rappelle que cette disposition vise à fidéliser les actionnaires détenant leurs actions EDF au nominatif depuis au moins 2 ans, et bénéficie tout particulièrement aux actionnaires salariés détenant des actions au nominatif ou via le FCPE. Même si l'impact de la crise sanitaire peut justifier de baisser le dividende au titre de l'année 2019, Energie en actions conteste la proposition du Conseil d'Administration de suspendre la majoration du dividende.**

A titre ordinaire

5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 **POUR**
6. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019 **POUR**
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 et fixation du dividende **Abstention, en lien avec la position prise sur la résolution 4A, et en rappelant qu'EDF devait proposer l'option de paiement en actions nouvelles du solde du dividende, limitant ainsi très fortement la part payée en espèces.**
- 7A. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 et fixation du dividende – Résolution proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 2 avril 2020, qui ne l'a pas agréée **Abstention**
8. Paiement en actions des acomptes sur dividende – Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration **POUR**
9. Approbation d'une convention réglementée – Protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'EDF par l'État **CONTRE. Energie en actions tient à souligner que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim n'était absolument pas justifiée du point de vue de la sûreté nucléaire (autorisation de l'ASN de prolonger l'exploitation), sur le plan économique (coût pour EDF), et au regard des objectifs pris par la France de réduction des émissions de CO2 (augmentation attendue avec la fermeture). Elle représente également un drame humain pour des milliers de personnes et une déstabilisation économique des communes avoisinant la centrale. Comme l'indique la Cour des Comptes dans son rapport de février 2020 à la Commission des Finances du Sénat, "ce protocole présente sur de nombreux points des risques de divergence d'appréciation et donc un risque financier pour l'État" et donc par voie de conséquence aussi pour EDF. On notera également que le protocole laisse de trop grandes latitudes à l'Etat pour différer les paiements à EDF.**

10. Approbation de conventions réglementées – Protocole transactionnel de mise en oeuvre du contrat de cession d’actions de la société New NP modifié, conclu entre EDF, Areva et Areva NP et lettre-avenant au contrat de cession d’actions modifié conclu entre Areva et Areva NP, portant sur le complément de prix **POUR**

11. Approbation d’une convention réglementée – Autorisation de convention réglementée à conclure avec l’État dans le cadre de l’offre réservée aux salariés (cession par l’État à EDF d’actions EDF en vue de leur rétrocession aux bénéficiaires de l’offre réservée aux salariés) **POUR**

12. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés **Abstention, en lien avec la position prise sur la résolution 9**

13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société, au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2019 – vote ex post

14. Approbation des informations relatives aux mandataires sociaux de la Société – vote ex post

15. Approbation de la politique de rémunération concernant le Président-Directeur Général de la Société au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2020 – vote ex ante

16. Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2020 – vote ex ante

17. Somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d’administration

Recommandation de vote CONTRE sur les résolutions 13 à 15 : Compte tenu des conséquences économiques de la crise sanitaire, Energie en actions accepte une réduction du montant du dividende versé en 2020, mais considère que les actionnaires ne doivent pas être les seuls à faire un effort, et qu’une contribution doit également être demandée aux mandataires sociaux et aux administrateurs, ce qui n’apparaît pas dans les résolutions soumises au vote.

18. Renouvellement du mandat d’une administratrice CONTRE. La brochure de convocation précise que Mme Pedini se conforme aux règles légales et aux recommandations du code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats. Energie en actions s’étonne que Mme Pedini ne détienne toujours pas d’action EDF alors que le même code AFEP-MEDEF précise que : « hors dispositions légales contraires, l’administrateur doit être actionnaire à titre personnel et ... posséder un nombre minimum d’actions, significatif au regard des rémunérations qui lui ont été alloués. A défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il utilise ses rémunérations à leur acquisition ».

19. et 20. Ratification de la cooptation d’un administrateur **Abstention, s’agissant d’un représentant de l’Etat**

21. Autorisation conférée au Conseil d’administration pour opérer sur les actions de la Société **POUR**

RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE

22. Délégation de compétence consentie au Conseil d’administration, pour procéder à l’émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires **POUR**

23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public – à l'exception de l'offre au public dite « par voie de placement privé » qui est visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier **CONTRE, opposition à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dite « par voie de placement privé » **CONTRE, idem 23**
25. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription **POUR**
26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise **POUR**
27. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société **Abstention**
28. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société **Abstention, Réserve sur cette résolution qui permettrait d'éviter la convocation sur un projet d'apport spécifique d'une AG chargée de prendre connaissance du rapport du commissaire aux apports et d'approuver la valorisation des apports et leur intérêt stratégique**
29. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers **POUR**
30. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription **POUR**
31. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues **POUR**

RÉSOLUTION À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

32. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités **POUR**

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - 4 Rue Floréal 75017 PARIS

contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF. Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.